

**Document d'action du Fonds Fiduciaire de l'UE à utiliser pour les décisions du comité de gestion**

**1. IDENTIFICATION**

Pays	Niger		
Intitulé/Numéro	Référence : T05-EUTF-SAH-NE-06  <b>Contrat relatif à la Reconstruction de l'Etat au Niger en complément du SBC II en préparation / Appui à la Justice, Sécurité et à la Gestion des Frontières au Niger</b>		
Coût total	Cout total estimé: 30 000 000 EUR Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 30 000 000 EUR		
Méthode d'assistance/Modalités de mise en œuvre	Appui Budgétaire: 20 000 0000 EUR Appui Complémentaire: 10 000 000 EUR (Gestion indirecte: Convention de Coopération Délégée avec l'Agence Française de Développement – AFD et Gestion directe: Contrat de services avec Civipol)		
Code CAD	51010 - Appui budgétaire 15130 - Développement des services légaux et judiciaires	Secteur	
Domaine d'intervention Fonds Fiduciaire	Objectif n° 3: Amélioration de la gestion de la migration dans les pays d'origine, transit et destination  Objectif n°4: Amélioration de la gouvernance, de la prévention des conflits et la réduction du déplacement forcé et de la migration irrégulière		
Domaine d'intervention Plan d'Action de La Valette	Domaine 1: Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées;  Domaine 4: Prévenir la migration irrégulière, le trafic de migrants et la traite des êtres humains et lutter contre ces phénomènes		

**2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE**

**2.1. Résumé de l'action et de ses objectifs**

Le contexte général prévalant au Niger a évolué depuis la signature du Programme Indicatif National (PIN) en 2014. En dépit des efforts indéniables du gouvernement, le pays est

confronté à une montée en puissance des menaces qui dépassent ses capacités de réponse : multiplication des attaques de Boko-Haram sur le territoire national, menace grandissante d'attaques de groupes terroristes à partir des zones de retranchement dans les pays limitrophes, intensification du transit de migrants vers l'Europe et la Libye, ainsi que de la traite des personnes et des trafics illicites, augmentation des flux de réfugiés fuyant les crises du Nord-Mali et du Nigeria.

Ces facteurs viennent s'ajouter à une situation structurelle déjà fragilisée par des crises récurrentes, notamment alimentaires et liées au changement climatique. Le taux de pauvreté est estimé à 45% en 2014. La même année, l'Indice de Développement Humain est de 0.337, ce qui place le Niger au dernier poste du classement mondial. La population évolue à un rythme exponentiel avec un taux de croissance de 3,9%. Presque 70% de la population a moins de 25 ans. Un grand nombre de ces jeunes sont sans emploi, sans éducation ni formation, ni véritables perspectives d'avenir, ce qui les rend vulnérables et facilement malléables par les groupes terroristes et autres groupes criminels qui sévissent dans la sous-région.

La combinaison des facteurs d'insécurité, de pauvreté économique et de crise sociale qui fragilise le Niger est renforcé par son statut de pays d'asile et de transit, et axe incontournable pour les migrants dans leur projet de se rendre dans les pays du Maghreb voire l'Europe, via la Libye et l'Algérie. Par ailleurs, les faibles moyens de l'Etat pour asseoir son autorité sur un territoire immense rend le contrôle des frontières difficiles, ce qui favorise la circulation transfrontalière des combattants, des groupes armés et des mouvements terroristes et constitue une source d'insécurité et une menace constante à la stabilité du Niger et des pays du Sahel en général.

L'Etat nigérien se retrouve ainsi dans une situation de fragilité qui justifie la conclusion d'un Contrat relatif à la Construction de l'Appareil de L'Etat en vue de renforcer certaines de ses fonctions vitales. La logique d'intervention consiste à créer un espace budgétaire permettant d'appuyer à court terme les politiques les plus essentielles de l'Etat et à développer simultanément les capacités de gouvernance, de gestion et de mise en œuvre des politiques de l'Etat dans certains domaines ciblés (sécurité, justice pénale, migration ) via l'appui aux réformes, l'appui complémentaire et le dialogue sur les politiques. Ceci afin de parvenir à moyen terme à une utilisation plus efficiente des ressources, à une meilleure qualité de la dépense publique et à une meilleure coordination et gestion de l'aide extérieure. La logique d'intervention est en synergie avec les engagements politiques du gouvernement à court terme et les processus de réforme en cours dans les domaines visés qui constituent autant de cadres d'opportunités sur lesquels appuyer le programme, notamment, la mise en œuvre des réformes UEMOA, la politique en matière de justice, la lutte contre la corruption et l'insécurité, la gestion des flux migratoires et la lutte contre le trafic de migrants et la traite des personnes.

L'objectif global de cette intervention est d'aider à éradiquer la pauvreté, de promouvoir une croissance durable et inclusive et de consolider la gouvernance démocratique et économique, en ligne avec les axes 1 et 3 de la Stratégie Sahel de l'UE et l'Objectif de Développement Durable 16 "Paix, justice et institutions efficaces" qui a pour but de promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques, l'accès de tous à la justice et des institutions efficaces.

Plus en particulier, dans le cadre du Plan d'action du Sommet de La Valette (novembre 2015) et en ligne avec les objectifs du Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'Union européenne en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique (notamment les objectifs 3 et 4), cette intervention permettra d'accompagner les autorités nigériennes dans la maîtrise des chocs liés aux défis et dépenses sécuritaires d'une part, et d'autre part de consolider le processus démocratique par un renforcement des moyens législatifs, humains, matériels et techniques,

notamment pour lutter contre la criminalité organisée, les trafics illicites, la traite des êtres humains, améliorer la gestion de la migration et de limiter le déficit budgétaire pouvant détériorer la viabilité du cadre macroéconomique du pays.

Ainsi, l'objectif global de cette intervention se décline en plusieurs objectifs spécifiques:

1. Accroître la capacité financière du gouvernement pour maintenir la paix, la stabilité macroéconomique et atteindre les objectifs des politiques à court terme.
2. Développer les capacités de l'Etat à assurer ses fonctions vitales, en particulier dans les domaines des finances publiques, de la sécurité, de la justice et de la migration, avec une attention particulière à la lutte contre la corruption et l'égalité des genres.
3. Renforcer le développement des politiques de l'Etat en matière de justice, sécurité et migration ainsi que leur mise en œuvre.
4. Renforcer les capacités des acteurs judiciaires pour la lutte efficace contre le crime organisé et la protection des victimes de la traite.
5. Renforcer les capacités des différentes forces de sécurité ayant un mandat civil (par exemple, Garde Nationale, Gendarmerie, Police, Douanes) et leur interface justice, y inclus en ce qui concerne leur chaîne de commandement ainsi que la répartition et la coordination des leurs missions.
6. Renforcer les capacités des services de l'Etat concernées en matière de gestion des frontières ainsi que la coopération transfrontalière (Niger, Mali, Burkina Faso).

Il est important de noter que cette opération d'appui budgétaire est complémentaire de l'opération d'appui budgétaire en préparation et sur financement du PIN 11<sup>ème</sup> FED du Niger (State Building Contract II) et en particulier pour ce qui concerne les domaines liés à la justice, la sécurité, et la migration.

Le volet "appui complémentaire" financera principalement de l'assistance technique (expertise, études, formation, petits équipements, etc.), en partant des besoins identifiés par les plans d'action et politiques nationales. La mise en œuvre se fera par la conclusion d'une Convention de Coopération Déléguée avec l'Agence Française de Développement (AFD) et d'un contrat de services avec Civipol (France).

## **2.2. Contexte**

### **2.2.1. Contexte national**

En dépit des efforts indéniables du Gouvernement, le Niger se retrouve confronté à une montée en puissance des menaces qui dépassent ses capacités de réponse. Les attaques meurtrières de Boko Haram sur le territoire national (plus particulièrement sur la région de Diffa) se sont multipliées depuis février 2015, conduisant à accentuer l'engagement de l'armée nigérienne dans l'effort régional de lutte contre Boko-Haram, à des déplacements de population, à la saturation de la chaîne pénale, à des perturbations dans les échanges commerciaux et les flux financiers, à un accroissement imprévu des dépenses de l'Etat (notamment le paiement des salaires et frais de fonctionnement pour les forces de défense et de sécurité) et des pertes de recettes, qui pèsent lourdement sur la crédibilité du budget. La menace d'attaques de groupes terroristes à partir des zones de retranchement dans les pays limitrophes ne cesse de grandir comme le confirment les événements des derniers mois dans les capitales d'autres pays Sahéliens (Bamako, Ouagadougou), ce qui nécessite un travail important de prévention et de renseignement de la part des Forces de Sécurité du Niger. Les crises sécuritaires et humanitaires au Nord-Mali et au Nord-Ouest du Nigéria ont en outre alimenté d'importants flux de réfugiés sur le territoire national (environ 200 000 réfugiés et déplacés sur le sol nigérien).

Ces facteurs viennent s'ajouter à une situation structurelle déjà fragilisée de par les crises récurrentes, notamment alimentaires et liées au changement climatique. Le taux de pauvreté est estimé à 45% en 2014. La même année, l'Indice de développement humain est de 0.337, ce qui place le Niger au dernier poste du classement mondial. La population nigérienne atteignait environ 19 millions d'habitants fin 2014 et évolue à un rythme exponentiel avec un taux de croissance de 3,9% (soit environ 700.000 habitants supplémentaires tous les ans) et un taux de fécondité de 7,6 enfants par femme (le niveau le plus élevé au monde). Ainsi, la population pourrait atteindre 35 millions d'habitants en 2030, pour devenir en 2050 le pays le plus peuplé de la zone sahélienne avec 63 millions d'habitants. Presque 70% de la population à moins de 25 ans. Un grand nombre de ces jeunes sont sans emploi, sans éducation, sans formation, ni véritables perspectives d'avenir, ce qui les rend vulnérables et facilement malléables par les groupes terroristes et autres groupes criminels qui sévissent dans la sous-région.

La combinaison des facteurs d'insécurité, de pauvreté économique et de crise sociale qui fragilise le Niger est renforcée par son statut de pays d'asile et de transit, et d'axe incontournable pour les migrants dans leur projet de se rendre dans les pays du Maghreb voire l'Europe, via la Lybie et l'Algérie, avec son cortège de drames humains et ses conséquences socio-sécuritaires. Du fait de sa position de carrefour entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne et de l'immensité de son territoire, le Niger est donc un pays stratégique en termes de flux migratoires. Les nouveaux défis régionaux et globaux auxquels doit faire face à court terme le Niger, dépassent ses capacités actuelles de réponse, notamment en matière de contrôle des frontières.

Au niveau financier cette situation de fragilité se reflète dans le fait que le financement extérieur représente en moyenne 34% des prévisions budgétaires de la période 2014-2016 et 23.1% des dépenses réalisées de dépenses hors dette. Au niveau des dépenses en capital, ce financement extérieur représente 42% des prévisions budgétaires et presque un tiers des dépenses réalisées.

### **2.2.2. Contexte sectoriel: Politiques et enjeux**

Dans le domaine de la migration, le Gouvernement ne dispose pas encore d'une politique migratoire mais a mis en place un dispositif interministériel à cet effet. A ce titre, une étude portant notamment sur le diagnostic de la situation a été déjà réalisée par un cabinet recruté par le Ministère de l'Intérieur. Ces réflexions devraient déboucher, entre d'autres, sur l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de migration irrégulière. Actuellement, un projet financé par l'UE (MIEUX) appuie le Gouvernement pour la finalisation du processus de formulation de ladite politique. Le gouvernement du Niger a présenté lors du Sommet de La Valette un « Programme de développement durable pour la prévention et la lutte contre la migration irrégulière », dont l'objectif est de contribuer à la maîtrise des flux migratoires par le contrôle sécuritaire, l'accroissement des revenus et l'amélioration des conditions de vie. Ceci confirme la réelle volonté de l'état nigérien de faire face aux nouvelles menaces sécuritaires et de satisfaire en même temps ses engagements internationaux (accueil de réfugiés, partenariat régional et global dans le domaine de la sécurité, de la migration, de la lutte contre la criminalité transnationale). A l'issue de la table ronde sur la migration, qui s'est tenue en février 2016, un accord de toutes les parties a été adopté pour mettre en place un Cadre de Concertation, co-présidé par le Ministère de l'intérieur et la Délégation de l'UE, avec la participation de tous les ministères impliqués dans la gestion de la migration irrégulière ainsi que de tous les partenaires actifs dans le secteur.

Le Niger, régulièrement frappé par des attentats depuis 2013, est désormais convaincu de la nécessité d'appliquer un traitement judiciaire au terrorisme et aux grands trafics dont les liens avec le terrorisme ne peuvent être écartés. La pression de plus en plus forte de BOKO HARAM dans la région de Diffa, illustrée par les attaques (raids militaires, tir d'obus, attentats kamikaze) se produisant désormais à un rythme soutenu en territoire nigérien depuis

février 2015, vient conforter cette priorité. Ainsi, Le renforcement du partenariat technique (moyens matériels et formations) en matière de renseignement quant à la montée de l'islamisme radical et dans le domaine du traitement judiciaire des actions terroristes est, à ce titre, essentiel.

Le rôle du Niger et singulièrement de la région d'Agadez dans les flux migratoires sud-nord à destination de l'Europe, environ 100.000 migrants passent annuellement par le Niger, est apparu au grand jour à l'occasion d'événements dramatiques (découverte de corps de migrants dans le désert, naufrages de masse en Méditerranée).

Par ailleurs, le Niger est le pays du G5 le plus atteint par la menace des groupes armés illégaux. Ainsi, il a été dénombré 47 événements frontaliers concernant le Niger (2012-2016) ou événements mettant en évidence une nécessité de coopération transfrontalière.

Le Gouvernement du Niger a réagi promptement à la montée des menaces à travers un renforcement important des moyens de sécurité depuis 2012, et a intégré la problématique sécuritaire dans sa stratégie de développement (Plan de Développement Economique et Social -PDES 2012-2015, prorogé jusqu'à fin 2016). Des résultats appréciables ont été atteints en matière de sécurité depuis 2012 : la mise en place d'un cadre de coopération régionale pour les cinq pays du Sahel qui sont sur la ligne du front dénommé le Groupe des Cinq du Sahel (G5 Sahel), l'intensification du dialogue avec les pays voisins, la mise en place de patrouilles conjointes inter-Etats, le renforcement des capacités des forces de défense et sécurité (FDS), l'augmentation des dotations budgétaires de la Police Nationale, de la Gendarmerie Nationale et de la Garde Nationale, la création et la délocalisation de certaines unités qui ont permis d'observer une accalmie de façon générale en dépit de l'environnement sous régional caractérisé par des crises socio sécuritaires aiguës. En revanche sur le volet institutionnel, l'élaboration de la politique nationale de sécurité attendue dans le PDES n'a pas été réalisée. Le Gouvernement a aussi développée une stratégie de "soft security" dans les communes les plus affectées par l'insécurité qui est mis en place par la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP). Cette stratégie a pour but l'amélioration de la sécurité communautaire par le biais de la prévention, la gestion et le règlement des conflits et crises intérieures, ainsi que le relèvement des communautés affectées.

En ce qui concerne les douanes, force est de reconnaître que la douane nigérienne doit encore trouver sa place face aux nouveaux défis que posent la lutte contre la traite des êtres humains, la lutte contre la grande criminalité organisée, la maîtrise des flux migratoire irréguliers, le démantèlement des réseaux de passeurs et leurs logistiques de flux migratoires irréguliers, ainsi que la maîtrise pleine et entière de ses frontières Nord et Sud. Toutefois, il convient de souligner la volonté des autorités nationales de renforcer le maillage et la présence des unités douanières sur tout le territoire, par le recrutement en particulier d'agents des douanes afin de garnir les postes frontaliers et internes.

Tous ces défis sécuritaires et migratoires dépassent largement les capacités actuelles de réponse du Niger, notamment en matière de contrôle du territoire. En effet, les moyens limités de l'Etat pour asseoir son autorité sur un territoire immense rend le contrôle des frontières difficiles, ce qui favorise la circulation transfrontalière des combattants, des groupes armés et des mouvements terroristes et constitue une source d'insécurité et une menace constante à la stabilité du Niger et des pays du Sahel en général.

Dans le domaine de la justice, le gouvernement a adopté en juin 2015 la Politique Nationale Justice et Droits Humains et un plan d'action décennal, sur la base des conclusions et recommandations formulées lors de la tenue des Etats Généraux de la justice. Cette politique envisage de mettre en place une justice crédible, équitable et accessible à tous. Dans ce cadre, des progrès encourageants ont pu être observés ces dernières années qui témoignent d'une réelle capacité d'initiative de la part du Ministère de la Justice: révision de plusieurs textes législatifs ou règlementaires importants: organisation des juridictions pour mineurs, code de la nationalité, statut des greffiers, code de procédure civile, création et installation des hautes

juridictions, mise en place de l'Agence Nationale d'Assistance Juridique et Judiciaire (ANAJJ) et de l'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (ANLTP), construction ou réhabilitation et équipement de tribunaux et de maisons d'arrêt, recrutement massif de greffiers et amélioration du ratio magistrat/habitants. Le gouvernement a également adopté une stratégie et un plan national de lutte contre la traite des personnes et les trafics illicites qui s'intègrent dans la politique justice et droits humains.

Au niveau carcéral, l'Etat essaie de faire face à la surpopulation et à la vétusté dans les prisons. La situation sécuritaire actuelle met le Gouvernement face à un engorgement des prisons aux conséquences mal maîtrisées, suite aux transferts de centaines de personnes soupçonnées de collusion avec la secte Boko Haram. Les capacités de traitement judiciaire ne sont pas adaptées, ce qui relève le risque de radicalisation en prison. En effet, de façon récurrente, en milieu carcéral la population préventive est supérieure à celle des condamnés. L'engorgement du système juridictionnel entraîne l'allongement de la durée de la détention avant jugement.

La pertinence de la Politique Nationale Justice et Droits Humains est évidente car elle apporte des réponses aux opportunités et défis identifiés. Néanmoins, le Ministère devra renforcer ses capacités institutionnelles ainsi que celles des services qui lui sont rattachés, pour pouvoir assurer dans de bonnes conditions le pilotage de cette ambitieuse politique. Ceci affecte aussi sa crédibilité au regard de son coût et des capacités de financement de l'Etat et de l'absence d'un cadre de mesure des performances fonctionnel.

En ce qui concerne le secteur de la justice, plusieurs avancées et initiatives, notamment au niveau institutionnel et normatif, sont venues structurer la prise en charge judiciaire en matière de lutte contre la criminalité organisée transfrontalière, de terrorisme et de traite des êtres humains, notamment : (i) l'adoption de textes législatifs tels que la Politique Nationale Justice et Droits Humains (PNJDH), la loi n° 2015-36 du 26 mai 2015 relative au trafic illicite de migrants, l'ordonnance n°2010-86 du 16 décembre 2010 relative à la lutte contre la traite des personnes ; (ii) la création du Pôle Judiciaire Spécialisé, de la Commission Nationale de Coordination de la Lutte contre la Traite des Personnes, de l'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes, et de l'Agence Nationale de l'Aide Judiciaire et Juridique. L'opérationnalisation de ces dispositifs doit néanmoins être encore largement poursuivie.

Le renforcement de la justice occupe une place d'importance dans la lutte contre la criminalité organisée transfrontalière, du terrorisme et de la traite des êtres humains et plus largement dans l'affermissement de l'Etat de droit au Niger. L'appareil judiciaire connaît encore certains dysfonctionnements et la portée des réformes réalisées reste à approfondir. Les faiblesses de la gestion du système judiciaire, la couverture territoriale et la nécessaire actualisation de la carte judiciaire similaire, l'insuffisance et une inadaptation des infrastructures, ainsi que les moyens humains et matériels très limités, demeurent des obstacles à un accès équitable à la justice pour tous, à une protection effective des victimes, et à une réaction efficace face aux activités illicites

### **2.2.3. Autres domaines d'évaluation**

#### *2.2.3.1. Valeurs fondamentales*

Le Niger a signé et ratifié les principales Conventions internationales relatives aux droits humains et leurs Protocoles. Ces avancées se sont traduites par l'adoption de plusieurs lois ainsi que des réformes institutionnelles. Cependant, des domaines importants comme les droits des femmes et des groupes vulnérables, ainsi que les droits dits de troisième génération connaissent des difficultés liées à l'insuffisance des ressources financières pour assurer leur promotion et leur mise en œuvre, l'existence de pesanteurs socioculturelles et la persistance d'un pluralisme juridique qui fait obstacle à la mise en place d'un ordre juridique effectif.

Les recommandations formulées par les organes chargés des traités font l'objet de suivi dans le cadre d'un comité interministériel. Celles issues du premier cycle de l'Examen Périodique Universel (EPU) ont donné lieu à l'établissement d'un plan de mise en œuvre sur trois années.

Les principes d'égalité et de non-discrimination sont consacrés par la Constitution et sont censés gouverner les pratiques en matière de fourniture de services dans tous les domaines. L'accès aux services y compris ceux de la sécurité, la migration et la justice est ouvert à tous sans discrimination. Toutefois, son effectivité est limitée par la persistance des barrières multiformes lesquelles peuvent être liées à l'enclavement géographique, l'analphabétisme, la non-disponibilité de l'information et des services, etc. Ces barrières font obstacle à l'effectivité des droits des personnes les plus démunies notamment les femmes et les enfants.

La loi a aménagé des recours administratifs et judiciaires qui sont certes fonctionnels, mais dont la mise en œuvre subit parfois les contingences du moment. L'état d'urgence, déclaré (et renouvelé déjà à deux reprises) dans la Région de Diffa suite aux attaques répétées et attentats de *Boko Haram*, perturbe le fonctionnement des institutions de l'Etat et impose une vigilance rapprochée en matière de droits humains.

Sur le plan de la promotion de la bonne gouvernance financière, les autorités ont clairement affiché leur intention de lutter contre l'impunité; cependant peu d'affaires relatives à la corruption et au pillage des deniers publics ont fait l'objet de jugement ou d'évolution notable. L'installation de la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HALCIA) n'a pas pour l'instant produit les résultats escomptés, en partie par manque de moyens. Dans le classement de *Transparency International* le Niger a un score de 34/100 (classé au 99<sup>e</sup> rang mondial) en 2015 contre 35/100 et 103<sup>e</sup> rang mondial en 2014. Toutefois, le score du Niger reste en moyenne le même que'en 2012 ; ce qui démontre l'importance du défi du fléau. Au niveau institutionnel, en plus des structures traditionnelles (services de justice), on peut relever l'existence de plusieurs structures de tutelle différentes concourant aux mêmes objectifs de prévention et de lutte contre la corruption (HALCIA, Inspection Générale de l'Etat, Direction du contentieux de l'Etat, l'Inspection générale de l'Administration, Cour des Comptes, Inspection Générale des Finances, Bureau d'informations et de réclamations et de lutte contre la corruption dans le secteur judiciaire, CENTIF).

### 2.2.3.2. Politique macroéconomique

Dans l'ensemble, les résultats macroéconomiques du Niger ont été satisfaisants en 2015, au regard des chocs sécuritaires et humanitaires rencontrés. Après une accélération de la croissance à 6,9% en 2014, tirée par l'agriculture et les services, la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) est prévue à 4,4% en 2015, du fait d'une croissance moins forte de l'agriculture et d'une plus faible production des secteurs pétrolier et minier et de la baisse des cours des hydrocarbures et de l'uranium, partiellement compensée par la bonne tenue de l'industrie manufacturière, du commerce, des transports et des télécommunications. Les menaces liées au terrorisme et l'insécurité alimentaire ont eu des effets négatifs sur la croissance et le développement en freinant la production agricole et d'uranium, ainsi que l'investissement étranger. L'inflation était négative (-0,9%) en 2014 et est restée à 2,2% en 2015%, bien en dessous du seuil de 3 % de l'UEOMA.

D'après le Fonds monétaire international (FMI) les perspectives économiques à moyen terme restent positives. En 2016-2020, la croissance du PIB réel devrait, d'après les projections, s'établir en moyenne à 6,9% et l'inflation être contenue aux environs de 1,8%. La croissance économique réelle devrait reprendre lorsque les grands projets d'extraction du pétrole et des minéraux porteront leurs fruits. La croissance de l'économie reste pourtant très volatile, dépendante des aléas climatiques et susceptible à des risques intérieurs et extérieurs considérables, au nombre desquels figure la persistance et l'intensification des hostilités armées qui pourraient aggraver les pressions budgétaires ainsi que le risque inhérent au processus électoral en 2016. D'autres risques incluent une nouvelle chute des prix du pétrole

et de l'uranium de même que des sécheresses ou des inondations qui pourraient aggraver l'insécurité alimentaire et l'instabilité sociale. Il apparaît également "vital" selon le FMI de préserver la viabilité des finances publiques et de la dette dans une conjoncture de faibles cours du pétrole et de l'uranium. Le stock de la dette a rapidement augmenté en raison des efforts déployés pour accroître les investissements publics. L'actualisation de l'Analyse de Viabilité de la Dette réalisé par les services du FMI et décembre 2015 suggère un risque de surendettement modéré. D'après les projections, le ratio de la dette publique au PIB devrait passer de 27,1% du PIB à la fin de 2013 à environ 52,1% en 2016 pour se maintenir autour de ce pourcentage pendant toute la période de projection (2015-2035) et inférieur aux seuils nominaux. La viabilité de la dette à moyen terme dépendra de la situation sécuritaire, du prix du pétrole et de l'uranium susceptibles de ralentir l'achèvement des nouveaux projets dans ces secteurs et d'un rééquilibrage majeur des finances publiques. A cet égard, il faut relever que la situation budgétaire s'est dégradée en 2014 en raison des dépenses sécuritaires et humanitaires, de sous-performance des recettes et de l'insuffisance du financement extérieur. Le solde de base s'est établi à 6,6% du PIB en 2014, soit une détérioration de 4,5% du PIB par rapport à 2013. Le déficit budgétaire global de 2016 sur une base engagements (dont inclus) devrait, d'après les projections, s'élever à 7,6% du PIB (comparé au critère de convergence de l'UEMOA relatif à un déficit qui ne dépasse pas 3% du PIB). Par contre, le solde de base devrait s'améliorer de 1,8% du PIB pour se situer à 3,7% du PIB en 2016. L'ajustement devrait se faire moyennant une modeste augmentation des recettes budgétaires (environ 0,4% du PIB), la maîtrise des dépenses courantes et des économies importantes dans les dépenses financées sur ressources intérieures (environ 1,1% du PIB) grâce à une meilleure hiérarchisation des dépenses d'investissement sur ressources intérieures.

Pour préserver la viabilité du budget et de la dette, tout en réduisant les écarts de développement et répondre aux besoins en matière de dépenses de sécurité, il apparaît crucial de réduire le déficit budgétaire à moyen terme. La politique économique du gouvernement vise à préserver la viabilité des finances publiques et de la dette dans une conjoncture de faibles cours du pétrole et de l'uranium. L'amélioration du taux de pression apparaît à cet égard comme un élément clef. A ce titre, les recettes devraient poursuivre leur augmentation, passant de 18,0% du PIB (hors recettes exceptionnelles) en 2014 à 18,6% en 2016. Cette performance traduit essentiellement l'augmentation des recettes fiscales reflétant le rendement des mesures de renforcement de l'administration fiscale et douanière.

Le Niger a un programme avec le FMI depuis mars 2012. Le Conseil d'administration du FMI a achevé le 30 novembre les sixième et septième revues des résultats économiques enregistrés par le Niger dans le cadre du programme appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Le Conseil d'administration a en outre approuvé une demande de prorogation du programme jusqu'au 31 décembre 2016.

**Sur la base de l'analyse présentée ci-dessus, nous concluons que les autorités poursuivent une politique macroéconomique crédible et pertinente orientée vers la stabilité visant à restaurer la stabilité et la soutenabilité des équilibres budgétaires ou extérieurs.**

### *2.2.3.3. Gestion des finances publiques*

#### *Caractéristiques générales*

Les principaux points faibles relevés lors de l'évaluation PEFA de 2012 (dernière évaluation en date) étaient notamment le manque de crédibilité du budget (qui conduit à des déficits de financement et à une allocation insuffisamment stratégique des ressources), les faiblesses de la comptabilité, de l'enregistrement de l'information et des rapports financiers, ainsi que la faiblesse de la surveillance et des vérifications externes. Par ailleurs les pratiques des bailleurs de fonds étaient peu en phase avec les principes régissant l'efficacité de l'aide. Le PEFA mettait aussi en évidence des points relativement forts tels que les perspectives pluriannuelles

dans la préparation du budget (CDMT global), la prévisibilité de la disponibilité des fonds pour l'engagement des dépenses, la gestion de la dette publique et le processus de passation des marchés publics. Au niveau de l'audit, la cour des comptes et l'agence de régulation des marchés publics dressent des rapports annuels qui sont disséminés et publiés en ligne. Toutefois, il est à relever un faible degré de mise en œuvre des recommandations des rapports d'audits publiés sur les années 2014 et antérieures. L'espace budgétaire du Niger reste également marqué par l'importance des ressources internes de l'Etat, l'aide publique au développement (aide projets et appui budgétaire), les émissions de bons de trésor sur le marché régional et le partenariat public privé. Le financement extérieur (projets et appuis budgétaires) représente en moyenne 34% des prévisions budgétaires de la période 2014-2016 et 23.1% des dépenses réalisées de dépenses hors dette. On note également que la gestion des arriérés de paiements qui a soulevé souvent des préoccupations majeures entre les autorités nigériennes et les PTFs, s'est améliorée de manière substantielle (le stock des arriérés de paiement à fin décembre 2015 était de 21.7 milliards de FCFA contre 87 milliards FCFA en 2014).

Le Programme de Réformes de la Gestion des Finances Publiques (PRGFP III 2013-2015) est basé sur les faiblesses identifiées dans l'évaluation PEFA, réalisée par les services du FMI, et est doté d'un ensemble d'objectifs cohérents pouvant être mesurés, ce qui en assure la pertinence. La crédibilité du programme est par ailleurs relativement satisfaisante et l'appui technique fourni par les partenaires apparaît correctement lié aux domaines clés où les faiblesses dans la GFP ont été constatées, avec des priorités données aux réformes telles que la couverture et la transparence du budget, la budgétisation basée sur les politiques publiques, la prévisibilité et le contrôle de l'exécution du budget, l'amélioration du système d'informations à travers les travaux de câblage et d'interconnexion des services et le contrôle externe. Le PRGFP III a intégré également le principe du séquençage adéquat dans la programmation et la mise en œuvre des actions de réforme. Néanmoins, on constate aussi une lenteur préoccupante dans l'adoption des textes relatifs à la lutte contre la corruption et dans la mise en œuvre des budget-programmes. Les principaux défis sont, entre autres, l'amélioration de la crédibilité budgétaire, l'accélération de la déconcentration budgétaire et de l'ordonnancement vers les ministères sectoriels ainsi que la mise à jour de l'application informatique de la gestion budgétaire et comptable afin de prendre en compte les impacts des textes issus des directives UEMOA.

La contribution de l'Etat à la mise en œuvre des réformes s'opère à travers des ressources humaines, matérielles et financières des différentes structures intervenant dans la mise en œuvre du PRGFP III (notamment la Direction Générale des Réformes Financières, la Direction Générale du Budget, la Direction Générale des Impôts, les douanes, la Cour des comptes, etc.). En outre, selon les données de l'exécution budgétaire 2014, un montant de 0,5 M EUR (soit 0.42% des dépenses totales du Ministère des finances) a été dépensé à travers 3 lignes budgétaires spécifiquement liées aux réformes (appuis aux missions de revue, modernisation des administrations économiques et financières et autres dépenses pour les réformes). Un montant similaire était prévu dans le budget 2015.

Une évaluation PEFA sera réalisée à partir d'avril 2016, pour apprécier les différentes avancées et engager l'élaboration d'une nouvelle stratégie de réforme pour la période 2016-2020 et de sa prise en compte dans le nouveau PDES. Conformément aux recommandations du dernier comité de pilotage du PRGFP III (tenu le 13 octobre 2015), un plan d'actions intermédiaire pour l'année 2016 a été élaboré en mars 2016 en attendant la formulation de la nouvelle stratégie de réformes de GFP pour la période 2017-2020. Ce plan d'actions intérimaire 2016 s'inscrit dans la logique du PRGFP III par rapport à ses objectifs spécifiques et les principales dimensions de la gestion des finances publiques. Il s'articule entre autre autour des actions d'internalisation des directives de l'UEMOA (budget programme sectoriels et adoption de l'ensemble des textes d'application restant ainsi que les applications informatiques nécessaires, plan comptable de l'Etat), réformes douanières et informatisation

des procédures douanières, le renforcement des régies pour la mobilisation des ressources internes, le reporting financier et la transparence, l'évaluation PEFA et la coordination et le pilotage des réformes.

#### *Aspects sectoriels de la gestion budgétaire et financière*

Au niveau secteur, l'analyse des secteurs couverts par le programme SBC appelle les commentaires suivants :

Dans le domaine de la sécurité et de la défense nationale, les dépenses totales réalisées, toutes administrations confondues (ministères et présidence de la république) s'élèvent à 221.57 milliards de FCFA en 2015 contre 180.52 milliards de FCFA en 2014 et 141.29 milliards de FCFA en 2013, soient respectivement 14.8% des dépenses totales du budget (hors dette) en 2015 et 13.6% en 2014. En outre, les réalisations des Ministères chargé de la défense nationale et de l'Intérieur ont atteint 200 milliards de FCFA en 2015 contre 152.6 milliards de FCFA en 2014, avec des taux moyens de consommation des crédits supérieurs à 90% et plus importants que celui du budget national ; elles représentent 13.3% des dépenses totales du budget de l'Etat (hors dette) en 2015 et 11.5% 2014. L'ensemble des dépenses d'investissements publics du ministère de la défense nationale sont effectués sur ressources propres.

S'agissant du Ministère de l'intérieur, les dépenses totales s'élèvent à 92.2 milliards de FCFA en 2015 contre 70.22 milliards de FCFA en 2014 ; respectivement 6.2% et 5.3% des dépenses totales de l'Etat (hors dette). Les dépenses totales du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation restent marquées par les dépenses du personnel (en moyenne 37% du total), les dépenses d'investissement (47% du total). Pour l'année 2016, les prévisions de dépenses seront en baisse de 28% par rapport à l'exercice budgétaire précédent ; expliqué en partie par le fléchissement des dépenses d'investissement de l'ordre de 60% par rapport à 2015. Le financement extérieur représente 0.4% des dépenses d'investissement en 2014 et 1.8% en 2015. Ce financement extérieur est entièrement axé sur des actions d'appui à la décentralisation et au développement local. Les prévisions des dépenses d'investissements des services de polices et de la garde nationale sont estimées à 10.8 milliards de FCFA en 2016, soit 53% du budget d'investissement du ministère. Les subventions et transferts courants prévus pour les deux forces sont de 2.250 milliards de FCFA constitués à 87% des pécules des élevés et frais de formation, mutuelles de la police nationale et de la garde nationale (200 millions FCFA).

Pour ce qui concerne le secteur de la justice, les dépenses publiques réalisées s'établissaient à 14.4 milliards de FCFA en 2014 mais ont diminué à 9.4 milliards en 2015 (car 3.9 milliards de l'exécution 2014 correspondaient à des investissements financés par le PAJED, soit 27% du financement du secteur), un niveau similaire aux 9.7 milliards de FCFA réalisés en 2013. Rapportées à l'exécution budgétaire totale de l'Etat, ces dépenses représentent 0.9% en 2015, 1.1% en 2014 et 0.9% en 2013. Le développement du secteur "justice" via les investissements publics est tiré par le financement extérieur selon les années budgétaires. Au total, la contribution de l'aide publique au développement au secteur justice est de 25% des dépenses totales réalisées en 2014, 0% en 2015 et 21% des dotations budgétaires 2016. Ce financement extérieur concerne entièrement le PAJED II (FED).

Au titre de 2016, hormis les programmes relatifs à la construction de 10 juridictions et de réhabilitation des maisons d'arrêt de 432 millions FCFA financés par l'Etat auxquels s'ajoute le PAJED, l'ensemble des dépenses d'investissement est axé sur les acquisitions de matériel informatiques et de mobilier. Quant aux subventions et transferts courants (titre IV), ils concernent essentiellement l'appui à l'agence d'assistance juridique (135.4 millions FCFA), la commission nationale de lutte contre la traite des personnes (83.9 millions FCFA), les frais médicaux des détenus (100.3 millions FCFA), la formation des magistrats (84.5 millions FCFA) et le comité de suivi des états généraux de la justice.

En outre, il est à relever que le niveau des crédits affectés aux régions et départements reste encore limité. Les crédits délégués aux structures régionales et départements, représentent respectivement 1.1% et 3.3% des dépenses totales. Quant au Ministère de la Justice, ce ratio est de 21%.

Quant à la gestion du personnel et de la paie au niveau sectoriel, il convient de relever que les forces de défense et de sécurité et les magistrats, s'opèrent à travers des statuts particuliers différents de celui de la fonction publique nigérienne. Pour le Ministère de la Défense nationale, la solde est gérée de tout temps par régie. Les recrutements massifs dans les différents corps et les divers avantages octroyés par l'Etat sur les trois dernières années ont occasionné une augmentation des dépenses du personnel de la défense nationale de 50% en 2015 ; cet accroissement n'est que de 2% en 2016.

Au niveau technique, le dialogue sur la gestion des finances publiques est continu. Ce dialogue se matérialise par la tenue des réunions du comité technique et du comité de pilotage du PRGFP. Le dialogue politique, à haut niveau, est plus limité. Les réunions sont peu régulières et souvent organisées en bilatéral. La création d'un cadre global de partenariat et suivi des programmes d'appuis budgétaires, regroupant les PTF et le gouvernement a été demandée par l'UE et d'autres PTF, afin de disposer d'un cadre harmonisé, d'une matrice commune des mesures de réformes et pour l'organisation des revues conjointes. La demande a été positivement accueillie par le Ministre des Finances.

***Au regard des différents efforts enregistrés dans la mise en œuvre des actions de réformes d'une part et de l'engagement des autorités à élaborer et mettre en œuvre un plan intérimaire 2016 en attendant l'évaluation PEFA 2016 et la nouvelle stratégie d'autre part, la Délégation estime que le Niger a réalisé des progrès satisfaisants dans la mise en œuvre des réformes de la gestion des finances publiques et maintient son éligibilité en ce qui concerne cette condition générale.***

#### 2.2.3.4. *Transparence et vue d'ensemble du budget*

La transparence budgétaire et la diffusion de l'information budgétaire se sont substantiellement améliorées ces dernières années. Les autorités nigériennes ont multiplié les initiatives pour diffuser les informations budgétaires auprès des citoyens. Cela passe notamment par des relais de la société civile et l'organisation des réunions de présentation des projets de budget à la société civile, au secteur privé et aux PTFs. Par ailleurs, les documents budgétaires et les exposés de motifs des lois des finances ainsi que les rapports périodiques (trimestriels et annuels) d'exécution budgétaire sont désormais régulièrement publiés sur le site web de l'Institut National de la Statistique ([www.stat-niger.org](http://www.stat-niger.org)), du Ministère des finances ([www.finances.gouv.ne](http://www.finances.gouv.ne)), et de la DGI (<http://www.impots.gouv.ne>). Un résumé sommaire des exposés de motifs des lois de finances est également inséré dans les journaux. Les lois de finances sont également publiées au Journal Officiel, qui est édité et librement accessible aux citoyens. Les rapports annuels et trimestriels d'exécution du budget de l'Etat ainsi que les lois de règlement sont régulièrement élaborés et publiés. Le délai de mise en ligne des documents budgétaires a été réduit au cours de la gestion 2015. Par ailleurs, un effort important a été observé dans le rattrapage des retards dans la production et l'adoption des comptes de gestion et des lois de règlement, avec la transmission de la loi de règlement de l'exercice 2013 à l'Assemblée nationale et la transmission des comptes de gestion 2014 à la Cour des comptes en septembre 2015. Ces progrès ont permis d'améliorer la notation du Niger au niveau de l'indice de budget ouvert (IBO) dont la note est passée à 17/100 contre 4/100 en 2012. Malgré cette évolution positive, la note du Niger reste très inférieure à celle du Mali (46/100), du Burkina Faso (43/100) et du Benin (45/100).

Le Parlement a approuvé en mars 2014 la loi sur la transparence budgétaire. Les débats de l'Assemblée Nationale sur le projet de loi de Finances et son adoption sont publics et couverts par les radios et la télévision nationale. En 2014, la Direction Générale des Marchés Publics a

été réorganisée et de nouveaux textes responsabilisant les membres des commissions ont été adoptés. Concernant les contrôles de la Cour des Comptes, celle-ci a vu ses effectifs renforcés en 2013 avec la nomination de 13 nouveaux Conseillers. La 4<sup>e</sup> Chambre de la Cour, chargée de la discipline budgétaire et financière, a démarré ses activités et a diffusé le rapport 2012. En 2015, l'Inspection des Finances est devenue une entité autonome au lieu d'une Direction Générale. Les rapports publics généraux de la Cour des comptes et de l'IGF ainsi que ceux de l'audit des marchés publics sont régulièrement publiés et mis en ligne. La Direction Générale du Contrôle Financier a également été réorganisée et a vu la création des postes de contrôleurs financiers régionaux.

**Globalement, même si des mesures restent à réaliser, il existe une volonté et une dynamique effective pour l'amélioration et la transparence. Le point d'entrée pour le critère relatif à la transparence budgétaire est considéré comme étant respecté.**

### 2.3. Enseignements tirés

Les enseignements tirés des conventions précédentes d'appui budgétaire général montrent la nécessité d'établir un lien de confiance pour un dialogue ouvert et sincère sur les politiques mais aussi la puissance limitée de l'appui budgétaire en tant que levier s'il n'y a pas une appropriation adéquate de la part des autorités. La pertinence des indicateurs et la disponibilité de sources de vérification fiables sont aussi des pièces maîtresses pour bâtir un dialogue constructif.

L'action capitalise sur plusieurs travaux d'analyse dans le domaine de la sécurité. Notamment, les analyses et les recommandations de la Revue des Dépenses Publiques du Secteur de la Sécurité au Niger (2014, Banque Mondiale) qui mettent en relief les priorités de réforme et de renforcement des capacités. L'analyse des Programmes de Sécurité des Frontières (*U.S. Department of State*) souligne aussi l'ampleur du problème d'efficacité posé par le manque de coordination des interventions dans le secteur.

L'étroite collaboration de la Délégation avec la mission EUCAP dans le secteur sécurité a également été une source d'expérience de grande importance. En effet, depuis son installation au Niger, autant EUCAP que la Délégation ont trouvé des synergies entre les activités et à mutualiser les moyens. C'est ainsi que le PAJED (Programme d'Appui à la Justice et à l'Etat de Droit) a pu bénéficier du savoir-faire d'EUCAP pour beaucoup de formations aux forces de sécurité intérieure en même temps qu'était en mesure de financer quelques équipements pour des activités mises en œuvre par EUCAP dans les domaines où les objectifs étaient concomitants. En fait, les Devis Programmes du PAJED ont consacré depuis 2013 une partie du budget aux activités conjointes avec EUCAP. La collaboration avec EUCAP ne s'est pas arrêtée au FED, l'Instrument de Stabilité (IdS) a aussi bénéficié du support d'EUCAP, par exemple, dans la formation de base et continue des corps de police municipale créés avec le support de l'IdS. EUCAP a aussi participé dans la préparation de ce programme, en particulier dans la définition des indicateurs.

L'expérience de la mise en œuvre à ce jour de trois programmes financés par l'IdS et IcSP (Instrument Contribuant à la Stabilité et la Paix) en partenariat avec la HACP a aussi alimenté cette proposition. Le premier de ces programmes concernait la région d'Agadez, le deuxième était d'étendue nationale et le troisième vient de démarrer avec un focus particulier sur la région de Diffa. Pendant l'exécution de ces programmes la HACP a démontré un rare savoir-faire et une connaissance du terrain et de la problématique de la sécurité communautaire vraiment exceptionnelles. Plusieurs observateurs ont souligné la contribution de ces activités à minimiser l'impact du retour de centaines d'hommes armés à la région d'Agadez après la chute du régime du Colonel Gaddafi et à éviter la contagion du conflit malien au Niger.

En ce qui concerne le domaine de la migration, l'approche proposée s'appuie sur le diagnostic réalisé dans le cadre du projet d'élaboration d'une politique sectorielle qui fournit un état des

lieux et un diagnostic de la situation. Celui-ci a été complété avec les recherches de l'OIM et du HCR.

Dans le domaine de la lutte contre la criminalité organisée, l'Ambassade de France à travers le projet justice et sécurité en zone sahélo-saharienne (JUSSEC) a permis de financer la mise en place d'un pôle judiciaire spécialisé en matière de terrorisme (locaux sécurisés, aménagés et équipés), des actions de formation des magistrats, la sensibilisation au dispositif judiciaire des opérateurs de terrain et la mise en place d'un bureau de coopération judiciaire et d'entraide pénale internationale, ainsi qu'à travers d'autres actions, le renforcement de la chaîne pénale par la mise en place de traitement en temps réel (TTR) dans certains tribunaux de grande instance dont celui de Niamey.

Finalement, l'action proposée dans le cadre de l'appui complémentaire capitalisera sur les acquis du PAJED I et II du FED (dont l'achèvement est prévu courant 2016), ainsi que du projet français JUSSEC qui a mis en lumière l'importance du traitement judiciaire des grands trafics afin d'éviter l'effondrement des institutions face à la menace des réseaux criminels et la nécessité de poursuivre le renforcement institutionnel des services centraux du ministère de la justice nigérien.

## **2.4. Actions complémentaires**

Le volet appui budgétaire est complémentaire de l'opération d'appui budgétaire en préparation et sur financement du Programme Indicatif National 11<sup>ème</sup> FED du Niger (State Building Contract II) et en particulier pour ce qui concerne les domaines liés à la justice, la sécurité, et la migration.

D'autres excellentes possibilités de complémentarité existent avec d'autres interventions de l'UE, avec d'autres partenaires en entraînant un effet multiplicateur sur le renforcement des secteurs ciblés.

L'action apparaît complémentaire de l'appui de l'UE dans la région d'Agadez, au travers du Projet d'Appui au Développement Local dans les Régions du Nord du Niger (PADEL-RNN). Cette complémentarité s'exerce également avec le Programme de Réponse Intérimaire (PRI) de l'Instrument contribuant à la Stabilité et à la Paix (IcSP), mis en œuvre en partenariat avec la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) qui vise à réduire les risques d'insécurité et à soutenir l'activité économique et sociale dans 61 communes prioritaires du point de vue sécuritaire, ainsi qu'avec la Stratégie de l'UE pour la sécurité et le développement au Sahel qui, à l'instar du PRI, met l'accent sur le lien existant entre développement et sécurité. L'action est enfin complémentaire des efforts au niveau régional, et notamment l'appui à la stratégie de Sécurité du G5 Sahel qui vise à renforcer la politique et la coopération sécuritaires au niveau régional en complétant les efforts des États membres.

Il convient de mentionner deux projets financés dans le cadre du Fonds Fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique (Fenêtre Sahel et Lac Tchad) et adoptés aux précédents Comités Opérationnels, à savoir :

- Le projet " Appui à la coopération régionale des pays du G5 Sahel et au Collège Sahélien de Sécurité ", adopté au Comité Opérationnel du 14 janvier 2016, apportera un appui aux Etats membres du G5 ainsi qu'à son Secretariat Permanent. Cela prendra, entre autres, la forme d'un appui institutionnel au point focal du G5 au Niger, un appui-conseil en matière de gestion et contrôle des frontières et l'organisation de formations sur thématiques relatives à la Sécurité et au développement (Forces de Sécurité, Magistrats, Représentants de la Société Civile, etc.). Ce projet, d'un montant de 7 millions d'euros devrait débuter en juin 2016;
- Le projet « Equipe Communes d'Investigation au Niger » a pour objet de contribuer à la lutte contre les réseaux criminels liés à l'immigration irrégulière, de traite des êtres humains et de trafic des migrants au Niger. Plus spécifiquement, il s'agira de renforcer

les capacités opérationnelles et judiciaires des services de la police nationale nigérienne impliqués dans la lutte contre les réseaux criminels organisés (notamment en matière d'immigration irrégulière, traite d'êtres humains et de trafic des migrants), y compris l'amélioration de la gestion policière des frontières. Ce projet, d'un montant de 6 millions d'euros, devrait débiter en septembre 2016.

En matière de migration, l'action intervient également en complémentarité et en synergie avec le Plan d'Action conjoint résultant du sommet de La Valette, dont elle vise à faciliter la mise en œuvre au travers notamment de l'appui complémentaire et des indicateurs de décaissement.

L'action apparaît également en synergie avec le projet d'appui à l'état-civil (approche projet 11<sup>e</sup> FED en préparation) qui, en soutenant la délivrance des actes d'état civil contribuera à améliorer les contrôles de sécurité et des flux migratoires, ainsi qu'avec le projet MIEUX qui appuie l'élaboration de la politique migration du Gouvernement.

Au niveau régional, le projet régional « Free mouvement of persons and migration (FMM), financé par le 10<sup>e</sup>me FED (PIR Afrique de l'ouest) contient une composante gestion des frontières et lutte contre les trafics de personnes.

Dans le domaine de la justice, l'action capitalisera sur les acquis du PAJED I et II, ainsi que du projet français JUSSEC (Justice et Sécurité) et prolongera leur action, au travers des réformes promues par l'appui budgétaire et de la coopération technique prévue dans l'appui complémentaire, dans les domaines de l'accès au droit et à la justice, du fonctionnement de la chaîne pénale et du développement des capacités de la Chancellerie. L'action prévue sur la chaîne pénale apparaît par ailleurs complémentaire de l'action menée par les USA et la France dans le domaine pénal en matière de traitement des dossiers liés au terrorisme. La politique d'amélioration de l'accès au droit et à la justice promue au travers des activités de l'ANAJJ continuera à bénéficier notamment des appuis du PNUD. L'harmonisation des appuis dans le domaine de la justice sera recherchée au travers de l'appui complémentaire qui visera notamment à renforcer les capacités de gestion de l'efficacité de l'aide par le Ministère de la Justice.

## **2.5. Coordination des donateurs**

L'harmonisation de l'aide sera recherchée en inscrivant le programme dans le cadre de la coordination existante dans le domaine de la sécurité, de celle existante dans le secteur de la justice et des droits humains, et dans le cadre en cours de création pour la migration et en impliquant systématiquement la mission EUCAP Sahel Niger (secrétariat de la coordination internationale en matière de sécurité au Niger).

S'agissant de la coordination de l'aide, le leadership gouvernemental n'est pas encore affirmé dans le domaine de la migration. Toutefois, des tentatives de mise en réseau des acteurs sont perceptibles dans ce domaine, avec la mise en place d'un comité interministériel. Il en va de même en ce qui concerne la problématique sécuritaire pour laquelle il existe également un comité interministériel. Au sein de la justice, la coordination est conjointement assurée par le Gouvernement, les bailleurs de fonds et les ONG dans un même cadre (Comité Etat/Partenaires), coprésidé par le Ministère de la Justice et l'Ambassade de France.

## **3. DESCRIPTION DETAILLEE**

### **3.1. Objectif global**

L'objectif global du programme est d'aider à éradiquer la pauvreté, de promouvoir une croissance durable et inclusive et de consolider la gouvernance démocratique et économique, en ligne avec les axes 1 et 3 de la Stratégie Sahel de l'UE et l'Objectif de Développement Durable 16 "Paix, justice et institutions efficaces" qui a pour but de promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques, l'accès de tous à la justice et des institutions efficaces.

### 3.2. Objectifs spécifiques

Cet objectif global se décline en plusieurs objectifs spécifiques:

1. Accroître la capacité financière du gouvernement pour maintenir la paix, la stabilité macroéconomique et atteindre les objectifs des politiques à court terme.
2. Développer les capacités de l'Etat à assurer ses fonctions vitales, en particulier dans les domaines des finances publiques, de la sécurité, de la justice et de la migration, avec une attention particulière à la lutte contre la corruption et l'égalité des genres.
3. Renforcer le développement des politiques de l'Etat en matière de justice, sécurité et migration ainsi que leur mise en œuvre.
4. Renforcer les capacités des acteurs judiciaires pour la lutte efficace contre le crime organisé et la protection des victimes de la traite.
5. Renforcer les capacités des différentes forces de sécurité ayant un mandat civil (par exemple, Garde Nationale, Gendarmerie, Police, Douanes) et leur interface justice, y inclus en ce qui concerne leur chaîne de commandement ainsi que la répartition et la coordination des leurs missions.
6. Renforcer les capacités des services de l'Etat concernées en matière de gestion des frontières ainsi que la coopération transfrontalière (Niger, Mali, Burkina Faso).

**L'appui budgétaire contribue à tous les objectifs et l'appui complémentaire contribue particulièrement aux objectifs spécifiques 4, 5 et 6.**

### 3.3. Résultats escomptés et activités principales

En relation aux objectifs spécifiques 1, 2 et 3, les **résultats escomptés** sont:

1. la stabilité macroéconomique et à la résilience face aux chocs exogènes sont renforcées;
2. l'efficacité des systèmes, des procédures et des capacités de gestion des finances publiques est renforcée;
3. les disponibilités budgétaires pour la mise en œuvre des politiques du gouvernement dans les secteurs de la sécurité, la justice et la migration sont améliorées;
4. L'efficience et l'efficacité des dépenses publiques en particulier dans les secteurs de la justice, de la sécurité et de la migration sont améliorées;

En relation en particulier aux objectifs spécifiques 4, 5 et 6, les résultats escomptés sont :

5. L'action de la justice est renforcée et contribue plus efficacement à la lutte contre la criminalité organisée et apporte un accompagnement adéquat aux victimes de la traite;
6. Les capacités des forces de sécurité intérieure (FSI) sont renforcées et assurent la sécurité de la population, y inclus dans les zones éloignées et de transit;
7. Le dispositif de gestion des frontières et la coopération opérationnelle transfrontalière interservices sont renforcés.

D'ailleurs, le dialogue portera sur les réalisations suivantes qui seront suivies de près dans le cadre du programme :

- Dotation des moyens suffisants à la HACP pour sa mission de consolidation de la paix et sécurité communautaire.

- Renforcement des capacités des forces de sécurité intérieure et services des douanes (équipement et opérationnalisation des PC Mixtes, ou sa dénomination équivalente d'après le cadre légal en vigueur).
- Stratégie Nationale en matière de migration irrégulière (Adoption par le Gouvernement de la Stratégie Nationale en matière de Migration Irrégulière et de son plan d'action).
- Antennes régionales de l'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (Mise en place et équipement de 3 Antennes régionales et formation du personnel pour leur opérationnalisation).
- Amélioration du contrôle de la migration irrégulière et du trafic de personnes (Renforcement des capacités de l'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes par l'augmentation du personnel stable).
- Renforcement des capacités de contrôle frontalier (grâce à la présence d'une police spécialisée sur les zones frontalières).
- Renforcement des structures matérielles pour le contrôle frontalier (par la construction de 5 nouveaux postes frontières).

### **3.4. Principales activités**

#### **3.4.1. Appui budgétaire**

Les activités principales comprendront :

- le transfert de 20 millions d'euros d'appui budgétaire au cours des exercices budgétaires 2016 et 2017;
- un dialogue continu avec le gouvernement sur la politique et les actions à mener, en accordant une attention particulière aux domaines visés par les objectifs du programme;
- des efforts soutenus pour renforcer les capacités du gouvernement en matière de gestion des finances publiques (GFP), au travers notamment du programme d'appui complémentaire;
- un dialogue continu entre la Délégation de l'UE et les autres bailleurs de fonds pour coordonner et mieux aligner la coopération UE au développement afin d'éviter la redondance des activités et d'alléger les obligations de « reportage » qui pèsent sur le gouvernement;
- la surveillance régulière des critères d'éligibilité à l'appui budgétaire:
  - le suivi des développements macroéconomiques sera effectué dans le contexte des missions semestrielles du FMI et lors d'autres évaluations pertinentes, ainsi que dans le cadre d'un dialogue permanent avec le FMI;
  - les performances en matière de discipline budgétaire et d'exécution budgétaire seront évaluées régulièrement pour vérifier qu'elles ne s'écartent pas sensiblement des objectifs convenus ou qu'elles n'impacte pas la stabilité macroéconomique globale. Cette surveillance s'exercera à l'occasion de réunions régulières avec le gouvernement et les donateurs, dont le FMI;
  - le suivi des performances dans le domaine de la GFP sera réalisé sur la base de l'analyse GFP-PEFA, des rapports du FMI/Fonds africain de développement (FAD), conformément à la feuille de route nationale établie pour les réformes de la GFP, et à partir d'autres analyses régulières ou ad hoc provenant du FMI, d'autres partenaires au développement ou organismes pertinents;

- le suivi de la réalisation des principaux objectifs nationaux de développement se basera sur les rapports d'avancement annuels et d'autres évaluations faites par l'UE ou des partenaires au développement;
- le suivi de la transparence budgétaire sera réalisé à travers la vérification de la mise à la disposition du public de la documentation appropriée.

### **3.4.2. Appui complémentaire**

Les activités principales sont les suivantes:

*Résultat 5: l'action de la justice est renforcée et contribue plus efficacement à la lutte contre la criminalité organisée et apporte un accompagnement adéquat aux victimes de la traite.*

#### **Activité 5.1. : Appuis aux services centraux du Ministère de la Justice et au renforcement de la chaîne pénale**

- Formation et renforcement des capacités des personnels judiciaires et des acteurs de la chaîne pénale;
- Définition et exécution d'une politique pénale homogène et mise en œuvre d'outils de pilotage du secteur pénal;
- Accompagnement dans la déclinaison dans le domaine de la justice des orientations de la stratégie nationale de lutte contre les migrations irrégulières;
- Amélioration des dispositifs de prévention, du fonctionnement des juridictions et rationalisation du recours à la détention provisoire;
- Amélioration de la gestion de l'information, y compris dans les juridictions et entre les services;
- Appui à la mise en cohérence des instruments juridiques nigériens avec les accords et traités internationaux;
- Appui organisationnel dans le cadre de la gestion des ressources humaines.

#### **Activité 5.2. : Appui à l'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (ANTLP) dans sa mission de lutte contre la traite et d'accompagnement des victimes de la traite**

- Appui technique et organisationnel;
- Soutien à l'opérationnalisation des agences de l'ANLTP, dans les régions, et des centres d'accueil des victimes de la traite des personnes et du trafic illicite de migrants;
- Identification, formation et mise en place du dispositif des correspondants dans les juridictions;
- Appui à la structuration des mécanismes et procédures d'identification, recensement, prise en charge et compensation des victimes;
- Appui à la création d'un réseau au sein des leaders communautaires ayant pour fonction d'informer l'ANTLP;
- Actions d'information et de sensibilisation;
- Mise en place les préalables d'un fonds d'indemnisation des victimes;
- Conception d'un manuel de procédure opérationnelle d'identification et de prise en charge des victimes.

#### **Activité 5.3. Appui au Bureau de Coopération et d'Entraide pénale internationale en matière de lutte contre la criminalité transfrontalière**

- Mobilisation d'une assistante technique;
- Soutien à l'établissement d'une feuille de route;
- Structuration des mécanismes de coordination et d'échange d'information avec les pays voisins.

#### Indicateurs principaux:

- Nombre d'officiers judiciaires et d'acteurs de la chaîne pénale formés et en mesure d'appliquer les compétences acquises lors des formations dans leur travail quotidien;
- Adoption de dispositifs législatifs et création de mécanismes de pilotage en matière de politique pénale;
- Adoption de dispositifs législatifs qui rationalise le fonctionnement des juridictions et le recours à la détention provisoire;
- Modification des instruments juridique nigériens en cohérence avec les accords et traités internationaux;
- Nombre de victimes de la traite identifiées, recensées et prises en charge;
- Nombre de correspondants identifiés et mis en place dans les juridictions;
- Nombre de personnes visées et informées et à connaissance des mécanismes disponibles en matière de lutte contre la traite et d'accompagnement des victimes de la traite;
- Création et utilisation d'un fonds d'indemnisation des victimes;
- Adoption d'une feuille de route en matière de lutte contre la criminalité transfrontalière;
- Nombre de mécanismes de coordination avec pays voisins.

*Résultat 6: les capacités des forces de sécurité intérieure sont renforcées et assurent la sécurité de la population, y inclus dans les zones éloignées et de transit.*

#### **Activité 6.1. Identification des besoins des forces de sécurité intérieure et services douaniers**

- Elaboration de la cartographie des acteurs dans le domaine de la sécurité;
- Evaluation du dispositif institutionnel en matière de sécurité, services douaniers et gestion des espaces frontaliers;
- Etat des lieux des besoins en équipements et infrastructures;
- Elaboration et proposition d'un plan d'action pour le renforcement des forces de sécurité intérieure et services douaniers;

#### **Activité 6.2. Appui institutionnel aux forces de sécurité intérieure et services relatifs**

- Appui technique pour l'élaboration de la politique nationale de sécurité prévue dans le PDES ;
- Appui juridique pour l'adaptation, si nécessaire, des textes législatifs et réglementaires dans le domaine de la sécurité ;
- Appui à la mise en place de plateforme de coordination entre les autorités nigériennes et les partenaires dans le domaine de la sécurité;
- Appui à la mise en place de plateformes de dialogue régionale entre les FSI et les communautés ;
- Appui à l'élaboration d'un dispositif de sécurisation et de stockage des équipements.

#### **Activité 6.3. Renforcement des capacités des FSI et des services douaniers**

En étroite collaboration avec les missions EUCAP, cette activité vise à faciliter la mise en place de programmes et de moyens de formation spécifiques et/ou communs aux différentes forces et services de sécurité en responsabilité.

- Mise en place de formations opérationnelles à l'attention des forces de sécurité et des douanes : par exemple, éthique et professionnalisme des forces de sécurité ; méthodes de collecte et de transmission d'information ; techniques d'intervention et d'interpellation, accueil du public en commissariat, renseignement en milieu ouvert;
- Appui au renforcement des capacités de police judiciaire et du renforcement du contrôle de la chaîne pénale. Il s'agira essentiellement de participer à l'amélioration de la coordination et de la coopération entre les Officiers de Police Judiciaire et les magistrats;
- Développement de formations techniques spécialisées pour le travail dans les zones frontalières accompagnées par des formations de formateurs.

Afin de permettre l'atteinte des objectifs de cette intervention vis-à-vis de la population nigérienne, des actions visant à consolider les liens entre institutions de l'Etat et populations seront aussi prévues. En particulier, de manière transversale, l'amélioration de la redevabilité externe de l'Etat et surtout l'instauration d'un dialogue entre la société civile et les services déconcentrés de l'Etat feront l'objet d'une attention particulière.

Indicateurs principaux:

- Nombre de textes législatifs et réglementaires adaptés dans le domaine de la sécurité;
- Création et recours à d'une plateforme de coordination entre les autorités nationales et les partenaires dans le domaine de la sécurité;
- Création et recours à des plateformes de dialogue entre les FSI et les communautés locales;
- Mise en place et recours à un mécanisme de sécurisation et de stockage des équipements;
- Nombre d'officiers de FSI formés et en mesure d'appliquer les compétences acquises lors des formations dans leur travail quotidien;
- Nombre de formateurs formés et nombre de formations à cascade organisées;
- Augmentation du dialogue et de la coopération entre les officiers de police judiciaire et les magistrats.

*Résultat 7: Le dispositif de gestion des frontières et la coopération opérationnelle transfrontalière interservices sont renforcés.*

**Activité 7.1. Amélioration de la gestion du contrôle frontalier** (en complémentarité avec activité 5.3)

- Appui technique pour la réhabilitation de postes frontaliers prévu dans le cadre de l'appui budgétaire ;
- Appui à la création/renforcement d'un Centre de Commandement Opérationnel Mixte en coordination avec les missions PSDC ;
- Renforcement des moyens de communication entre postes frontaliers et le centre de commandement opérationnel mixte ;
- Appui à la mise en place de moyens de contrôle et d'enregistrement des mouvements des personnes et des biens tout en tenant compte des implications de la migration comme ressource de développement et outil de résilience pour les populations locales ;

- Renforcement des capacités et mécanismes de coordination interservices au niveau national et transfrontalier, notamment par le renforcement du centre opérationnel de commandement.

Il faut noter que le contrôle du territoire et la gestion des frontières dans une approche globale résultent d'une démarche transverse qui commence d'abord au niveau national : le dialogue interservices, interinstitutionnel (Justice, FSI, douanes) est la première condition pour une action efficace. Ainsi, l'intégration à ce processus des populations est également cruciale.

Indicateurs principaux:

- o Création et mise en œuvre d'un Centre de Commandement Opérationnel Mixte (par exemple nombre de dossiers/opérations traités par le Centre);
- o Communication régulière établie entre les postes frontaliers et le Centre de Commandement Opérationnel Mixte;
- o Nombre de personnes et de biens contrôlés et enregistrés par les postes frontaliers.

### 3.5. Risques et hypothèses

Catégorie de risque	Niveau	Mesures d'atténuation
Croissance démographique galopante	<b>Elevé</b> , risquant d'anéantir tous les efforts en vue du développement socio-économique du pays	Politiques de planification familiale, promues également par le dialogue politique
Multiplicité des initiatives de partenaires au développement auprès du G5 répondant à des logiques propres et entravant le bon déroulement du projet	<b>Elevé</b> , risque important de « marchandage » auprès de différents PTF par les autorités et concentration des efforts nationaux vers les actions pour lesquels les procédures sont les moins contraignantes	Une coordination régulière entre les principaux bailleurs de fonds est assurée afin de mieux cibler et calibrer les interventions et éviter ainsi tout doublon et chevauchement.
Faible capacité institutionnelle pour la mise en œuvre des politiques publiques et des réformes	<b>Elevé</b> . L'absence de planification stratégique à moyen terme, ainsi que certaines faiblesses dans la gestion budgétaire nuisent à l'efficacité et à l'efficacité des dépenses du secteur sécurité. En ce qui concerne la justice, les outils de planification, de cadrage budgétaire et de suivi sont insuffisants	L'existence d'une planification sur le long terme dans le secteur sécurité permettra d'anticiper les réponses, de mutualiser les moyens et de réaliser des économies substantielles. Le Ministère de la justice devra aussi renforcer ses capacités pour pouvoir assurer dans de bonnes conditions le pilotage des réformes
Aggravation de l'insécurité en lien avec la situation dans la sous-région	<b>Elevé</b> , malgré les mesures adoptées au niveau national, et de la dynamique de gestion de l'insécurité dans un cadre régional	Maintien des mesures sécuritaires et de la concertation au niveau régional
Faibles dans le système de gestion du secteur public susceptibles d'être exploitées à des fins de	<b>Moyen</b> . Le Gouvernement a entrepris une série de réformes afin de combler le problème de la corruption mais qui	Soutien politique et technique aux initiatives du Gouvernement dans la lutte contre la corruption et à la

corruption, y compris dans les secteurs ciblés par ce programme	tardent à donner des résultats	mise en place de systèmes de suivi des recommandations de la Cour de Comptes et d'autres instances de contrôle
Les autorités ne concèdent pas l'importance appropriée à la question migratoire	<b>Modéré.</b> Le Gouvernement ne dispose pas encore d'une politique migratoire mais a mis en place un dispositif interministériel à cet effet et a également adopté une stratégie de lutte contre la traite des personnes et les trafics illicites	Renforcement des capacités des structures nationales compétentes. Soutien à la lutte contre la traite des personnes
<b>HYPOTHESES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Stabilité politique et institutionnelle qui pourrait être compromise en cas de non-intervention</li> <li>– Continuité des lignes politiques stratégiques dans les secteurs concernés après les élections</li> <li>– Volonté d'améliorer la mobilisation des ressources intérieures et extérieures et la qualité de la dépense</li> </ul>		

### 3.6. Questions transversales

La prévention/gestion des conflits : Le Niger est caractérisé par une multiplicité de facteurs de risques de conflits qui compromettent ses efforts de développement. Les divers mécanismes mis en place pour les prendre en charge se caractérisent par l'absence d'interaction entre eux faute d'un cadre approprié assurant une convergence des actions. La définition d'une approche globale de la sécurité est susceptible d'inverser cette tendance en intégrant nécessairement la prévention des conflits.

La lutte contre la corruption : La corruption est un sujet de grande préoccupation au Niger du fait de son ampleur et de son caractère multidimensionnel mis en évidence par les résultats de divers études et rapports. Outre la diminution de la qualité des services et la déstabilisation des choix stratégiques qu'induit la corruption, celle-ci perturbe aussi l'efficacité des mécanismes de contrôle. Ce dernier point est valable en ce qui concerne notamment la sécurité et la migration, où l'application des mesures de contrôle est parfois sacrifiée sur l'autel du racket systématique.

La corruption nuit à l'efficacité de l'action publique. Pour cette raison, la lutte contre la corruption occupe une place prépondérante dans le PDES et dans le Plan de Reformes de Gestion des Finances Publiques. C'est ainsi qu'au niveau institutionnel et organisationnel, les activités de lutte contre la corruption et la fraude sont du ressort de plusieurs structures gouvernementales avec des encrages institutionnels divers et variés. A signaler que pour la première fois une stratégie nationale de lutte contre la corruption a été validée en juin 2015 lors d'un atelier national. L'adoption officielle de cette stratégie nationale par le Gouvernement d'ici la fin de l'année 2016 serait un signal fort à l'endroit de l'ensemble des acteurs et institutions concernées.

Le cadre légal de lutte contre la corruption est régi par les dispositions du code pénal, des textes portant attributions des différentes structures de contrôle, du statut de la fonction publique et des statuts autonomes des magistrats et des forces de défense et de sécurité. Dans cette perspective, les politiques à élaborer dans les domaines de la sécurité et de la migration devront prendre en compte la lutte contre la corruption à travers des actions spécifiques comme le renforcement des services d'inspection et des formations sur cette thématique pour

toutes les forces de sécurité, les services des douanes, les policiers ainsi que les acteurs du système judiciaire.

**Le genre** : En dépit de la ratification par le Niger des conventions internationales qui prônent l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, de la mise en place d'une Politique Nationale Genre, ainsi que de l'existence de dispositions constitutionnelles qui vont dans le sens de cette égalité des chances, l'analyse des rapports de genre fait état de disparités significatives en faveur des hommes, comme le montre l'Indice d'égalité de genre (opportunités économiques, développement humain, lois et institutions) qui classe le pays à la 154<sup>ème</sup> place en 2014. La prise en compte des questions de genre est pourtant essentielle pour la consolidation de la stabilité économique et le progrès social. La production et l'utilisation de données spécifiques par sexe sera promue comme c'est déjà le cas dans le cadre de l'appui au renforcement du système statistique national en cours.

### **3.7. Parties prenantes**

Les principales parties prenantes étatiques de l'action sont : le Ministère de l'Intérieur (police et garde nationale), le Ministère de la Défense (gendarmerie), le Ministère des Finances (les douanes), le Ministère de la Justice, ainsi que les autres administrations spécialisées intervenant dans le domaine de la sécurité, de la migration et de la justice.

L'appui de ces parties prenantes à la mise en œuvre des réformes dans les secteurs concernés s'exprime d'abord à travers leur engagement dans des cadres transnationaux et leur participation aux cadres de concertation ou de prise des décisions, ainsi que dans l'élaboration de cadres réglementaires et stratégiques.

L'ensemble des parties prenantes a été consulté et impliqué dans la définition des indicateurs et cibles de cette intervention.

Les bénéficiaires finaux de l'action sont la population nigérienne, ainsi que les réfugiés, en ce qu'elle est susceptible d'améliorer l'efficacité, l'efficience et la qualité des services fournis par l'Etat (en particulier dans le domaine de la sécurité, de la justice, de l'accueil des réfugiés, de la lutte contre la traite des personnes et de la gestion des flux). Elle profitera en particulier aux populations les plus touchées par l'insécurité et aux populations des principales régions d'origine des migrants s'aventurant sur les routes au Nord ou à l'intérieur du Niger, aux enfants ainsi qu'aux femmes en permettant notamment de lutter contre les trafics illégaux (y compris la traite des personnes dont les principales victimes sont les femmes et les enfants). Le traitement judiciaire concerne non seulement les auteurs qui doivent être poursuivis et jugés, mais aussi les victimes de la criminalité transfrontalière et de la traite qui doivent être accompagnées et réinsérées.

Les pays européens, dont l'Espagne et la France, jouent un rôle très actif dans la zone sahélienne.

## **4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE**

### **4.1. Convention de financement, le cas échéant**

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire, tel que prévu à l'article 17 de l'annexe IV de l'accord de Partenariat ACP-UE.

### **4.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle**

La durée de la phase de mise en œuvre opérationnelle est fixée à 60 mois, dont 24 mois pour la composante d'appui budgétaire (un paiement dans le quatrième trimestre de 2016 et un paiement dans le quatrième trimestre de 2017) et 48 mois pour la composante d'appui

complémentaire, qui sera conduite en parallèle, à partir de la date de signature de la Convention de Coopération Déléguée avec l'AFD et de la date de signature du contrat de service avec CIVIPOL.

### **4.3. Modules et volets de la mise en œuvre**

#### **4.3.1. Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire**

L'appui budgétaire se décompose en une tranche fixe de 12 000 000 EUR en 2016, pour le renforcement pour renforcer les fonctions vitales de l'appareil d'Etat (sécurité, contrôle des frontières, justice, gestion des finances publiques). Les montants alloués contribueront également à conforter ainsi la stabilité macro-économique menacée par l'impact des problèmes sécuritaires sur l'investissement, la croissance, la viabilité de la dette et les finances publiques en général et contribueront également à garantir le contrôle du territoire et la sécurité des citoyens et une tranche variable de 8 000 000 EUR en 2017, avec les mêmes objectifs.

#### **4.3.2. Critères de décaissement de l'appui budgétaire**

a) Les conditions générales de décaissement de toutes les tranches sont les suivantes:

- Progrès satisfaisant dans la mise en œuvre du Plan de Développement Economique et Sociale 2012 – 2015, prorogé jusqu'à fin 2016, ainsi que du plan de développement qui viendra le remplacer à partir de 2017. Par ailleurs en 2016, le décret portant création du fonds pour actions de relèvement et consolidation de la paix de la HACP devra être adopté et un arrêté portant création d'un Cadre de Concertation Etat/PTFs sur la migration devra être adopté ;
- De plus, en 2016, un montant de 9 000 000 EUR dédié aux équipements des Forces de Sécurité Intérieure et un montant de 3 000 000 EUR dédié aux infrastructures de la justice devront être inscrits dans la Loi de Finances Rectificative 2016. Et en 2017 un montant de 6 000 000 EUR dédié aux équipements des Forces de Sécurité Intérieure et un montant de 2 000 000 EUR dédié aux infrastructures de la justice devront être inscrits dans la Loi de finances 2017;
- Progrès satisfaisant dans la mise en œuvre d'une politique macroéconomique crédible axée sur la stabilité ;
- Progrès satisfaisants dans la mise en œuvre du Programme de Réforme des Finances Publiques intérimaire pour l'année 2016 ainsi que du plan de réformes qui devra être adopté à la suite de l'évaluation PEFA prévue en 2016 ;
- Progrès satisfaisant en ce qui concerne la mise à disposition du public, en temps utile, d'informations budgétaires exhaustives et fiables.

En matière d'équipement, les renforcements budgétaires prévus sont destinés à permettre à l'Etat d'acquérir du matériel et des fournitures de sûreté, de logistique et de mobilité, informatiques, photoélectriques, communication, technique et scientifique et autres équipements de même type, non létaux.

b) Les conditions particulières de décaissement susceptibles d'être appliquées à la tranche variable 2017 porteront sur les domaines suivants : mission de consolidation de la paix et sécurité communautaire de la HACP; renforcement des capacités des forces de sécurité intérieure et services des douanes; Adoption par le Gouvernement de la Stratégie Nationale en matière de Migration Irrégulière et de son plan d'action; Mise en place d'antennes régionales

de l'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes; Amélioration du contrôle de la migration irrégulière et du trafic de personnes et renforcement des capacités de l'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes; Renforcement des capacités de contrôle frontalier (grâce à la présence d'une police spécialisée sur les zones frontalières); Renforcement des structures matérielles pour le contrôle frontalier.

Les cibles et indicateurs de performance retenus pour les décaissements seront applicables pendant toute la durée du programme. Cependant, dans des circonstances dûment justifiées, une demande de modification des cibles et indicateurs pourra être présentée par l'Ordonnateur National à la Commission. Les modifications convenues pourront être autorisées par un échange de lettres entre les deux parties.

En cas de dégradation sensible des valeurs fondamentales, les décaissements au titre de l'appui budgétaire peuvent être officiellement suspendus, temporairement suspendus, réduits ou annulés.

#### **4.3.3. Modalités de l'appui budgétaire**

L'appui budgétaire est fourni sous la forme d'un appui budgétaire direct non ciblé au Trésor public. L'opération de crédit des virements en euros décaissés en Francs CFA(XOF) sera exécutée aux taux de change applicables, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement. Les décaissements seront effectués selon une tranche fixe en 2016 et une tranche variable en 2017 d'après le calendrier indicatif suivant.

Période indicative de décaissement	Quatrième trimestre 2016	Quatrième trimestre 2017	Montant total
Tranche fixe	12 M EUR		12 M EUR
Tranche variable		8 M EUR	8 M EUR
Montant total	12 M EUR	8 M EUR	20 M EUR

#### **4.3.4. Mise en œuvre de la composante relative à l'appui complémentaire**

L'appui complémentaire de 10 000 000 EUR permettra d'accompagner la mise en œuvre du Plan d'action de la Valette par le renforcement des capacités sécuritaires, judiciaires et de maîtrise des frontières, ce qui est particulièrement pertinent pour le Niger dans sa situation de pays de transit.

La mise en œuvre est prévue par :

- d'une part, la conclusion d'une Convention de Coopération Déléguée avec l'Agence Française de Développement (AFD) pour les activités correspondant à son mandat. Cette mise en œuvre implique la mobilisation d'un appui au renforcement des capacités (expertise, études, formation, échanges entre pairs, petits équipements, etc.) de la part de l'AFD - selon ses propres procédures - pour apporter un soutien au système judiciaire et au Ministère de la Justice dans sa volonté de renforcer l'action judiciaire et de moderniser la chaîne pénale face à la criminalité organisée transfrontalière et à la traite des personnes. Le Ministère de la Justice sera chargé de coordonner la mise en œuvre des appuis. L'AFD aura la responsabilité administrative, technique et financière de l'ensemble des activités du volet Justice de l'action.
- d'autre part, l'établissement d'un contrat de services avec Civipol pour la mise en œuvre de l'accompagnement du volet sécurité. Il s'agira d'apporter un appui technique aux renforcement des services douaniers, de renseignement et de police/gendarmerie/garde nationale dans leurs missions respectives de contrôle du

territoire, d'investigation et de maintien de la sécurité publique dans les zones éloignées et de transit.

Les opérateurs, AFD et Civipol, ont été choisis en fonction de leur savoir-faire et de leur expérience et connaissances des thématiques et régions concernées.

#### 4.4. Budget indicatif

<b>Composante:</b>	<b>Montant (EUR)</b>
Appui Budgétaire:	20 000 000 EUR
- <i>Tranche Fixe 2016</i>	<i>12 000 000 EUR</i>
- <i>Tranche Variable 2017</i>	<i>8 000 000 EUR</i>
Appui Complémentaire	10 000 000 EUR
- <i>Gestion indirecte avec une agence d'un Etat membre</i>	<i>6 000 000 EUR</i>
- <i>Gestion directe – contrats de service</i>	<i>4 000 000 EUR</i>
<b>Total</b>	<b>30 000 000 EUR</b>

#### 4.5. Évaluation et audit

Sur base du suivi constant mené par la Commission, elle pourra procéder à une évaluation finale pour l'ensemble de l'action et si jugée nécessaire, à une évaluation à mi-parcours (sur une ou plusieurs composantes de l'action). Ces évaluations se feront par l'intermédiaire de consultants indépendants. L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre les éventuels problèmes se présentant dans les composantes évaluées.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation de l'Action.

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Le financement des évaluations et audits commanditées par la Commission sera couvert par une autre mesure.

#### 4.6. Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 4.4 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.